

Fiche n°8

LES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

Des pratiques traditionnelles néfastes

PRESENTATION : Des campagnes d'affiches contre les mutilations sexuelles féminines



DEFINITIONS : Les mutilations sexuelles féminines (**MSF**) sont des interventions pratiquées sur les organes sexuels externes des femmes sans aucune raison médicale, communément appelées : excision. Les deux formes les plus connues sont :

- **L'excision** : ablation totale ou partielle du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres. Elles sont les plus fréquentes et **représentent 80%** des cas.
- **L'infibulation** : fermeture quasi-complète de l'orifice vulvaire avec ou sans excision.

Les mutilations sexuelles féminines sont considérées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - dite Convention d'Istanbul ratifiée par la France le 4 juillet 2014, comme étant une « *violation grave des droits humains des femmes et des filles (...)* La culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu honneur ne peuvent être considérés comme justifiant de tels actes ».

Elles sont, également, condamnées par la Convention Internationale sur les droits de l'enfant (1990), la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (1984), la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (1986) et la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

OBJECTIFS : inciter les élèves à comprendre :

- Pourquoi les mutilations sexuelles féminines (MSF) sont une atteinte à l'intégrité des filles et des femmes,
- Que les MSF reposent sur une inégalité entre les sexes, à savoir un contrôle de la sexualité des femmes,
- Que cette pratique est néfaste, condamnée par de nombreux textes internationaux et interdite par la législation française et dans de nombreux pays,

- Le danger des MSF et à prendre conscience des répercussions graves des MSF sur la santé physique et psychologique des femmes.

MESSAGE : La pratique des mutilations sexuelles féminines ainsi que leur perpétuation repose sur une inégalité entre les sexes, profondément enracinée dans les structures sociales, économiques et politiques. Il s'agit d'une forme extrême de discrimination à l'encontre des femmes et des filles les empêchant d'accéder au plaisir sexuel par le clitoris. Il s'agit de contrôler la sexualité des femmes, de la limiter strictement à la reproduction dans le cadre du mariage. La culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu "honneur" ne peuvent être avancés pour justifier ces actes de violence et de torture.

ELEMENTS DE CONNAISSANCE

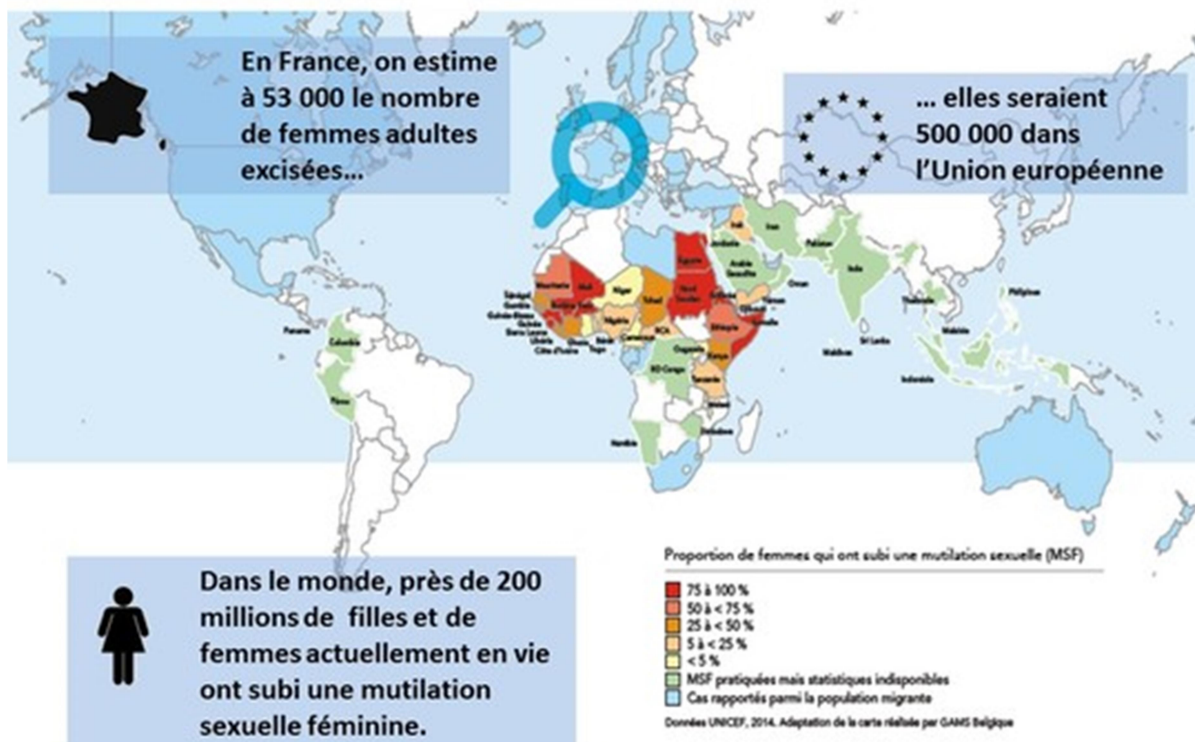
→ Ampleur du phénomène



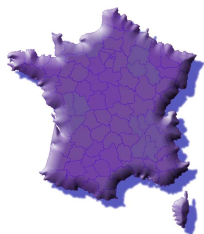
Dans le monde, les mutilations sexuelles féminines (MSF) constituent un phénomène de grande ampleur avec au moins **200 millions de femmes et de filles** (de 15 à 49 ans) qui en sont victimes dans les 30 pays les plus concernés à savoir, au Moyen-Orient, en Afrique et dans certains pays d'Asie (Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Inde, Pakistan). Les MSF existent également en Amérique du Sud (Colombie, Pérou). Parmi les 200 millions de victimes, **44 millions ont moins de 15 ans** et plus de la moitié vivent dans seulement 3 pays : l'Indonésie, l'Égypte

et l'Éthiopie.

Dans le monde, une petite fille est excisée toutes les 4 minutes



En Europe, on compte 500 000 femmes excisées sur le territoire et 180 000 filles risquent chaque année de l'être.



En France, 53 000 femmes adultes excisées vivent actuellement en France. Elles sont principalement originaires de pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Guinée-Conakry, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, Gambie, Nigéria...), d'Afrique de l'Est (Somalie, Djibouti, Érythrée, Soudan...) et d'Égypte.

La pratique des MSF diminue en contexte migratoire mais vivre en Europe, en Australie, au Canada ou aux États-Unis ne protège pas les filles et les femmes de l'excision. En effet, elle peut être pratiquée par certaines familles. **Le risque d'excision peut persister pour les fillettes et adolescentes, notamment à l'occasion de voyages dans le pays d'origine de leurs parents.**

Au cours des dix prochaines années, ce sont 30 millions d'autres filles qui encourent le risque d'en être victimes

→ **Ce que dit la loi en France** : Les Mutilations sexuelles féminines (MSF) sont interdites et punies par la loi française au même titre que les autres violences ayant entraîné une mutilation permanente. **La loi protège tous les enfants** qui vivent en France, **quelle que soit leur nationalité.**

La loi s'applique à l'acte commis à l'étranger si la victime est française ou si, étrangère, elle réside habituellement en France. La peine est de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende pour l'auteur de la mutilation et les responsables de l'enfant mutilé. Elle peut aller jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle s'il y a circonstance aggravante (Article 222-9 du code pénal) à savoir : si la mutilation est commise sur une mineure de moins de 15 ans, si l'auteur est un ascendant ou parent légitime, naturel ou adoptif ou par toute personne ayant autorité sur la mineure.

En 2013, le législateur a introduit deux nouveaux délits (Article 227-24-1 du code pénal) permettant de punir de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende :

- « le fait de faire à un mineur des offres ou des promesses ou de lui proposer des dons, présents ou avantages quelconques, ou d'user contre lui de pressions ou de contraintes de toute nature, afin qu'il se soumette à une mutilation sexuelle alors que cette mutilation n'a pas été réalisée » ;
- le fait « d'inciter directement autrui [...] à commettre une mutilation sexuelle sur la personne d'une mineure, lorsque cette mutilation n'a pas été réalisée ».

La victime peut porter plainte jusqu'à 20 ans après sa majorité, soit jusqu'à l'âge de 38 ans, pour condamner ces violences devant la justice française.



Des femmes de villages maliens assistent à une conférence sur l'excision

Des populations de plus en plus convaincues de la nécessité d'abandonner la pratique des MSF. **Dans 24 des 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient où elles sont pratiquées, les MSF sont condamnées par loi ou décret constitutionnelle.**

→ **Des conséquences graves tout au long de la vie** sur la santé physique et psychologique et la vie sexuelle des femmes.

Les conséquences immédiates sont une douleur aiguë, des saignements voire une hémorragie pouvant entraîner la mort. Ces mutilations sont, le plus souvent, pratiquées dans de mauvaises conditions d'hygiène

avec des outils (couteau, lame, rasoir) non désinfectés, sans anesthésie et en utilisant la force. En plus d'être douloureuse et traumatisante, l'excision peut être à l'origine de transmission d'infections, notamment du VIH.

Tout au long de leur vie, les femmes excisées risquent de multiples infections qui peuvent évoluer en septicémies et provoquer la mort ou entraîner une stérilité. Les MSF peuvent être à l'origine de graves complications lors d'un accouchement (déchirure du périnée) et mettre en danger la vie de l'enfant à naître. Elles peuvent connaître également des rapports sexuels sans plaisir, très douloureux, une atteinte à l'image corporelle et à l'estime de soi. Enfin, les MSF peuvent avoir de graves répercussions psychotraumatiques : anxiété, angoisse, dépression pouvant conduire au suicide ...

IMPORTANT : Les interventions chirurgicales de restauration du clitoris sont désormais possibles pour les personnes majeures. Elles sont remboursées par la sécurité sociale.

→ **Vous avez connaissance d'une personne en danger**, vous pouvez contacter :

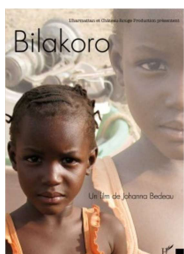
- L'infirmière, l'assistante sociale, le médecin ou tout autre adulte de votre établissement scolaire,
- Maison des femmes de Saint-Denis ☎ 01 42 35 61 28
- La fédération nationale GAMS : contact@federationsgams.org ☎ 01 43 48 10 87 ou GAMS Ile-de-France ☎ 06 74 16 77 38
- Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), l'Aide Sociale à l'enfance (ASE), services sociaux.
- Le 3919, service d'accueil téléphonique anonyme et gratuit.

QUESTIONS : Quelques questions pour engager le débat avec les élèves :

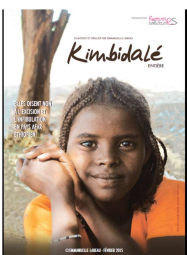
- Selon vous, pour quelles raisons pratique-t-on encore l'excision dans le monde ?
- Peut-on protéger une mineure en danger d'excision ou de MSF?
- Si vous avez connaissance d'une amie, d'une camarade... qui a peur de subir une excision vers qui pouvez-vous l'orienter ?
- Si elle a déjà subi une excision, vers qui pouvez-vous l'orienter ?

POUR ALLER PLUS LOIN

→ **Pour lire et voir** :



Bilakoro : Kit de formation à destination des professionnel-le-s de la Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Ce kit comprend un court métrage extrait d'un long métrage du même nom, réalisé par Johanna Bedeau et Laurent Benaïm (15mn). Cette vidéo accompagne un livret de formation à destination des professionnel-le-s. Téléchargeable sur : stop-violences-femmes.gouv.fr



Kimbidalé : Documentaire d'Emmanuelle Labeau (51mn). Depuis 20 ans, Madina Aidahis et Halima Issé mènent une lutte acharnée pour mettre fin à la pratique de l'excision et de l'infibulation en pays Afar éthiopien. Chaque jour, elles sillonnent les villages de la région de Gawani pour sensibiliser les habitants aux effets néfastes de ces mutilations. Avec le soutien de l'association Femmes Solidaires, elles réussissent à sauver plus de 850 petites filles. A travers ces 2 héroïnes, le documentaire retrace une lutte solidaire menée simultanément en Ethiopie et en France. Il prend le parti de montrer la volonté, le courage, la solidarité de ces femmes qui ont fait des mutilations génitales féminines, le combat de

leur vie.

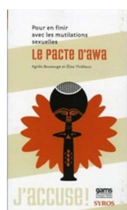


Fleur du désert (Desert Flower) film biographique allemand de Sherry Hormann – 2009 (2h00). Issue d'une famille de nomades somaliens, Waris est excisée à 5ans au nom de la tradition. Mais quand son père décide de la marier à l'âge de 13 ans, Waris prend la fuite. Traversant le désert, elle retrouve sa grand-mère qui lui fait quitter le pays en lui trouvant un poste de "bonne à tout faire" à l'ambassade de Somalie à Londres. Waris y travaille pendant 6 ans, telle une esclave, recluse et coupée du monde extérieur. Quand la guerre civile éclate en Somalie, l'ambassade ferme et Waris se retrouve livrée à elle-même dans les rues de Londres, ne sachant pas un mot d'anglais. C'est alors qu'elle rencontre

Marilyn avec qui elle se lie d'amitié. Cette jeune femme, délurée et originale, l'héberge et l'aide à trouver un emploi. Travaillant dans un fast food, Waris est remarquée par un célèbre photographe de mode. Grâce à lui, elle rejoint une agence de mannequins et devient l'une des plus grands tops model internationaux. Elle profite alors de sa célébrité pour dénoncer l'excision.



La tête ne sert pas qu'à retenir les cheveux un livre de Sabine Panet et Pauline Penot aux Editions Thierry Magnier. Awa, l'aînée de la famille, est maintenant en terminale et s'affirme comme une jeune femme libre. Alors qu'elle consulte pour des douleurs une gynécologue du planning familial, elle apprend qu'elle a été excisée. Elle n'a jamais entendu ce mot et face à cette pratique d'un autre temps, c'est la colère qui la gagne.



Le Pacte d'Awa un livre témoignage d'Agnès Boussuge et Elise Thiébaud. Sophie, 53 ans, Malienne, raconte son excision, à l'âge de 8 ans. Elle raconte aussi comment, adolescente, elle fonde avec ses amies un groupe clandestin et conclut avec elles un pacte secret : celui de ne jamais faire exciser leurs filles. Sekou, qui appartient à l'ethnie bambara, est un père de famille de 45 ans. Sa fille aînée est morte dans ses bras des suites de son excision, à l'âge de sept mois. Pour s'être dressé contre la coutume dans son pays, il a subi des pressions et a dû choisir l'exil... Quatre témoignages bouleversants et un dossier complet, précis, facile d'accès,

pour comprendre, sans porter de jugement moral, en quoi consiste l'excision.